

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2855

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Convention de transaction - Versement de droits d'exploitation pour le logo Lyonnell**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 16 novembre 1998, le conseil de Communauté a autorisé la signature d'un marché relatif à des actions de sensibilisation et de promotion pour l'extension de la collecte sélective - lot n° 2, celui-ci s'est terminé le 2 juin 2004.

La société Valeurs et associés disposait du droit d'exploitation du bgo Lyonnell pendant la durée d'exécution du marché. La direction de la propreté n'utilise plus ce logo dans les nouveaux documents de communication relatif à la collecte sélective, mais il reste en sa possession des outils comportant ce logo.

Considérant que l'EURL L & CA est titulaire des droits d'exploitation de ce logo et afin de permettre l'épuisement des stocks des documents contenant ce logo, la direction de la propreté a convenu avec le titulaire la cession des droits d'exploitation pour une durée de trois ans avec une indemnité s'élevant à 2 286,74 € HT, soit 2 734,94 € TTC.

Cet accord sera formalisé par une convention de transaction au titre des articles 2044 et 2052 du code civil ;

Vu ladite convention de transaction ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Accepte le paiement de l'indemnité.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de transaction avec l'EURL L&CA.

3° - La somme due au titre de cette indemnité sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercice 2005 - section de fonctionnement - centre budgétaire 5 840 - centre de gestion 58 4210 - compte 622 800 - ligne de gestion 022 653 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,